

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 V. 73** Vœu relatif à la déclaration du caractère infructueux de la procédure de consultation en vue de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation privative du stade du Parc-des-Princes, situé 24, rue du Commandant - Guilbaud (16e) et abandon de la procédure (DJS 288).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2511-12 alinéa 5 ;

Vu le projet de délibération 2013-DJS-288 portant déclaration du caractère infructueux de la procédure de consultation en vue de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation privative du stade du Parc-des-Princes, situé 24, rue du Commandant Guilbaud (16e) et abandon de la procédure ;

Vu le vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 16e arrondissement du 18 mars 2013 ;

Considérant que l'accueil au stade du Parc des Princes de compétitions de football professionnel génère de très fortes contraintes dans le quartier d'Auteuil, qu'il s'agisse du dispositif de sécurité publique, des restrictions de stationnement et de circulation ou de la présence des spectateurs dans le quartier avant et après les rencontres ;

Considérant que ces contraintes sont appelées à se renforcer avec la fréquence accrue de rencontres de niveau européen ;

Considérant que si, à ce jour, seuls des travaux de modernisation et de mise aux normes du stade sans augmentation de sa capacité d'accueil sont prévus, les diverses informations qui circulent dans la presse sur les projets d'extension du stade inquiètent à juste titre les riverains du secteur ;

Considérant qu'il est envisagé dans l'exposé des motifs de la délibération présentée de compléter ces travaux intérieurs par des aménagements des espaces extérieurs situés autour du stade ;

Considérant en conséquence qu'il est impératif que la Mairie du 16e arrondissement soit associée étroitement et très en amont à la définition de ces aménagements ;

Sur la proposition de MM. Claude GOASGUEN, Bernard DEBRÉ, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPÉRONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Valérie HOFFENBERG et Marie-Laure HAREL,

Emet le vœu :

- Que la Mairie du 16e arrondissement soit pleinement informée des aménagements dits "ex stadia" appelés à compléter le programme de travaux qui sera réalisé à l'intérieur du stade pour répondre aux préconisations de l'UEFA, en vue de l'Euro 2016, et associée aux réunions avec la Préfecture de police.